



## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du jeudi 07 décembre 2023 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 21

Conseillers présents : 17

Conseillers représentés : 4

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2023

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir : Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Sabrina KIMMICH  
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME  
Mme Carole METZ, pouvoir à Mme Michèle NAVE  
M. Alain VOLTZENLOGEL, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL

### **Objet : Approbation d'un nouveau contrat de fourniture d'électricité du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025**

La commune de Gries dispose actuellement d'un cont.at de fourniture d'électricité de ses bâtiments communaux et de l'éclairage public avec ES Energies Strasbourg jusqu'au 31 décembre 2024. Après s'être renseignée sur les prix actuels du marché, la commune sollicite un nouveau contrat auprès de fournisseurs pour un contrat pour l'année 2025. Au vu des propositions qui ont été faites, et après analyse, la Commune propose de retenir la solution proposée le 22/11/2023 par ES Energies Strasbourg au tarif ARENH. La commune n'a pas reçu de réponses de la part d'autres fournisseurs

Le dispositif ARENH (*Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique*) détermine le prix auquel les fournisseurs alternatifs d'électricité peuvent racheter à EDF l'électricité nucléaire à un tarif régulé, ainsi que les volumes auxquels ils peuvent prétendre. Elle améliore la concurrence sur le marché. Ce dispositif prendra fin au 31/08/2025, et un nouveau dispositif sera mis en place par l'Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les tarifs retenus pour les différents contrats sont les suivants

- **Eclairage public** : 0.09665 € HT/KWh (0.3082 en 2023-2024)
- **Ecole maternelle / Bibliothèque** :
  - o Heures pleines : 0.14048 € HT/KWh (0.5351 en 2023-2024)
  - o Heures creuses : 0.07226 € HT/KWh (0.1559 en 2023-2024)
- **Espace La Forêt** :
  - o Heures pleines Hiver : 0.20068 € HT/KWh (0.8582 en 2023-2024)
  - o Heures creuses Hiver : 0.14669 € HT/KWh (0.2875 en 2023-2024)
  - o Heures pleines Été : 0.03316 € HT/KWh (0.1089 en 2023-2024).
  - o Heures creuses Été : 0.00400 € HT/KWh (0.1089 en 2023-2024).
- **Autres sites** : 0.12717 € HT/KWh (0.4786 en 2023 et 2024)

*Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

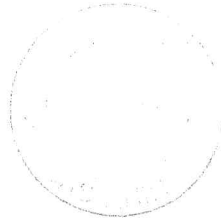
- **D'APPROUVER** les contrats de fourniture d'électricité à la société ES Energies Strasbourg selon les caractéristiques précitées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à les signer, ainsi que tous les documents s'y afférant.

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Sous-Préfecture le 11 décembre 2023

Publiée ou notifiée le 11 décembre 2023

**DOCUMENT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,  
Michèle NAVE